

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac

La :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-01 – Vote du CFU du Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget Principal de la commune de Salles d'Angles ;

Vu le Compte Financier Unique du Budget Principal de la commune de Salles d'Angles ;

Considérant que le CFU du BP met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU du BP est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant le CFU de l'année 2025 du Budget Principal joint à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 016-211603592-20260310-2026_03_01-DE



Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 12 VOIX (10 présents et 3 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la commune de Salles d'Angles ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/03/2026

Le Maire

Marcel GÉRON





COLLECTIVITE : SALLES D'ANGLES
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET EXERCICE : 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	667 382,57 €	1 436 473,76 €
DEPENSES	1 229 224,63 €	1 081 870,35 €
RESULTAT	-561 842,06 €	354 603,41 €

RESULTAT D'EXECUTION avec reprise des résultats antérieurs et affectation des résultats

	résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice courant N	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	Besoin ou excédent de financement	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant N+1	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	317 558,14 €		-561 842,06 €	-244 283,92 €	-551 845,62 €	70 522,00 €	-725 607,54 €	725 607,54 €	
FONCTIONNEMENT	1 882 002,74 €	-277 251,93 €	354 603,41 €	1 959 354,22 €				-725 607,54 €	1 233 746,68 €
Solde = c/002 Budget N		1 604 750,81 €	-207 238,65 €	1 715 070,30 €					

BUDGET 2026

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 001	244 283,92 €	ligne 001	
RAR dépenses	551 845,62 €	RAR recettes	70 522,00 €
		compte 1068	725 607,54 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 002		ligne 002	1 233 746,68 €

Ces résultats sont à reprendre sur le budget

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 016-211603592-20260310-2026_03_01-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-02 – Vote du CFU du Budget Annexe, Lotissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du Budget Annexe, pour l'année 2025 de la commune de Salles d'Angles ;

Vu le Compte Financier Unique du Budget Annexe de la commune de Salles d'Angles ;

Considérant que le CFU du BA met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU du BA est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant le CFU du Budget Annexe de l'année 2025, joint à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 016-211603592-20260310-2026_03_02-DE



Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 12 VOIX (10 présents et 3 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe, de la commune de Salles d'Angles ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/03/2026
Le Maire

Marcel GÉRON



COLLECTIVITE :
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

LOTISSEMENT SALLES D'ANGLES
EXERCICE : 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	0,00 €	41 788,20 €
DEPENSES	9 087,00 €	9 087,00 €
RESULTAT	-9 087,00 €	32 701,20 €

RESULTAT D'EXECUTION avec reprise des résultats antérieurs et affectation des résultats

	résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice courant N	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	Besoin ou excédent de financement	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant N+1	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	-524 540,58 €		-9 087,00 €	-533 627,58 €	0,00 €	0,00 €	-533 627,58 €	0,00 €	
FONCTIONNEMENT	133 327,60 €	0,00 €	32 701,20 €	166 028,80 €				0,00 €	166 028,80 €
Solde = c/002 Budget N	-391 212,98 €		23 614,20 €	-367 598,78 €					

BUDGET

2026

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 001	533 627,58 €	ligne 001	
RAR dépenses	0,00 €	RAR recettes	0,00 €
		compte 1068	0,00 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 002		ligne 002	166 028,80 €

Ces résultats sont à reprendre sur le

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 016-211603592-20260310-2026_03_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

2026-03-03 – Affectation des résultats Budget Principal.

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la commune de Salles d'Angles, comme détaillé ci-après :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 604 750,81 €		317 558,14 €		1 922 308,95 €
Opérations de l'exercice	1 081 870,35 €	1 436 473,76 €	1 229 224,63 €	667 382,57 €	2 311 094,98 €	2 103 856,33 €
TOTAL	1 081 870,35 €	3 041 224,57 €	1 229 224,63 €	984 940,71 €	2 311 094,98 €	4 026 165,28 €
Résultats de clôture		1 959 354,22 €	244 283,92 €			1 715 070,30 €
Restes à réaliser			551 845,62 €	70 522,00 €	551 845,62 €	70 522,00 €
TOTAL CUMULÉ			1 781 070,25 €	1 055 462,71 €	2 862 940,60 €	4 096 687,28 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		1 959 354,22 €	725 607,54 €			1 233 746,68 €

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Géraud MOURGERE, Doyen d'âge :

- **L'adopte** à la majorité ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 016-211603592-20260310-2026_03_03-DE



- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- **Donne** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/03/2026

Le Maire

Marcel BÉRON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-04 – Affectation des résultats Budget Annexe.

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de la commune de Salles d'Angles, comme détaillé ci-après :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		133 327,60 €			391 212,98 €	
Opérations de l'exercice	9 087,00 €	41 788,20 €	9 087,00 €		18 174,00 €	41 788,20 €
TOTAL	9 087,00 €	175 115,80 €	533 627,58 €		542 714,58 €	175 115,80 €
Résultats de clôture		166 028,80 €	533 627,58 €		367 598,78 €	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ					542 714,58 €	41 788,20 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		166 028,80 €	533 627,58 €		367 598,78 €	

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Géraud MOURGERE, Doyen d'âge :

- L'adopte à la majorité ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 016-211603592-20260310-2026_03_04-DE



- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/03/2026

Le Maire
Marcel GERON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-05 – Vote du Budget Principal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Budget Principal 2026.

Celui-ci pourrait s'équilibrer en recettes et en dépenses à :

2 471 556,68 € en fonctionnement

2 155 773,54 € en investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le Budget Principal de l'exercice 2026, tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/03/2026

Le Maire
Marcel GÉRON



Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 12/04/2026

ID : 016-211603592-20260310-2026_03_16-BF

ID : 016-211603592-20260310-2026_03_06-DE

République Française
Département Charente
Salles d'Angles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Cognac

Le :

Et

Publication ou notification du :

16/03/2026

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-06 – Vote du Budget Annexe.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Budget Annexe "Lotissement Petit Morfille" 2026.

Celui-ci pourrait s'équilibrer en recettes et dépenses à :

201 941,80 € en fonctionnement

569 540,58 € en investissement

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Annexe "Lotissement Petit Morfille", de l'exercice 2026, tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/03/2026

Le Maire
Marcel GERON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-07 – Convention entre la ville de Cognac et la commune de Salles d'Angles pour la fourniture de végétaux.

Dans le cadre d'une coopération entre la ville de Cognac et la Commune de Salles d'Angles, afin de bénéficier ponctuellement d'un surplus de la production horticole réalisée au sein des serres municipales de Jarnouzeau ;

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention de partenariat ponctuel entre la Ville de Cognac et la Commune, relative à la production horticole des serres municipales.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- De préciser que les modalités techniques, logistiques et financières du partenariat sont définies dans la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/03/2026

Le Maire
Marcel GÉRON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-08 – Installation de la climatisation - Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Suite à la demande de deux professionnels de santé installés au sein de la MDSP, Monsieur le Maire propose l'installation d'une climatisation dans leurs cabinets respectifs.

Plusieurs devis ont été reçus :

- 1- Société DAVIAS : 5 000,00 € HT ; 6 000,00 € TTC
- 2- ECO'TECH CONFORT : 4 836,33 € HT ; 5 683,59 € TTC
- 3- ECO'ENERGIE CONCEPT : 3 795,56 € HT ; 4 554,67 TTC
- 4- ECO GENERATION : 13 250,01 € HT ; 15 900,01 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise ECO'ENERGIE CONCEPT pour un montant de 3 795,56 € HT ; 4 554,67 TTC ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie le 13/03/2026

Le Maire
Marcel GÉRON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Vote
A la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-09 – Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'ASSA FOOTBALL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ASSA FOOTBALL de la commune a organisé une manifestation dansante et a dû s'acquitter des droits d'auteur auprès de la SACEM pour la diffusion de musique, pour un montant de 108,99 € TTC ainsi qu'auprès de la SPRE pour un montant de 58,81€ TTC.

Considérant l'intérêt communal que représentent ces animations locales ;

Considérant la demande de soutien financier formulée par l'Association ;

Considérant que ces dépenses présentent un caractère exceptionnel ;

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 167,80 € à l'Association afin de contribuer au règlement de ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 167,80 € à l'ASSA FOOTBALL ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/03/2026

Le Maire

Marcel GÉRON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-10 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Café associatif de Salles d'Angles.

Afin que la nouvelle association puisse prévoir des achats pour le futur Café associatif, notamment l'acquisition d'un comptoir de bar, un soutien financier d'un montant de 250 € a été demandé à la commune.

Considérant que ces dépenses présentent un caractère exceptionnel, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'Association Café associatif, afin de contribuer à l'achat du comptoir de bar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association Café associatif de Salles d'Angles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie le 13/03/2026
Le Maire
Marcel GÉRON



République Française
Département Charente
Salles d'Angles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-11 – SDEG16 : Remplacement Module led rue de la Grande Champagne + Lanterne vétuste chemin de la Part des Anges.

Monsieur le Maire présente le devis proposé par le SDEG16 concernant le plan de financement des travaux de remplacement du module led sur la lanterne NC 060 et le remplacement de la lanterne NC 323 vétuste, d'un montant maximum de 1 424,12 € HT, avec une participation de la commune maximum de 823,91 € HT :

- Financement pris en charge par le SDEG 16 : 894,52 € HT
- TVA récupérée à 100 % par le SDEG 16 : 286,40 €
- **FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE : 823,91 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/03/2026
Le Maire
Marcel GÉRON





République Française
Département Charente
Salles d'Angles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-12 – Devis complémentaire travaux urgents hangar technique.

Suite aux travaux urgents en cours, réalisés sur le hangar technique situé rue Edith Campot, confiés à l'entreprise Dupuy, Monsieur le Maire présente le devis complémentaire de l'entreprise, concernant l'alignement par rapport à la façade, d'un montant de 36 943,00 € HT ; 44 331,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis proposé par l'entreprise Dupuy d'un montant de 36 943,00 € HT ; 44 331,60 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/03/2026
Le Maire
Marcel GÉRON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-17 – Vote des taux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des trois taxes directes locales.
Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation :	8,94 %
- Taxe foncière (bâti) :	39,48 %
- Taxe foncière (non bâti) :	46,85 %

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité, après en avoir délibéré, les taux ci-dessus définis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/03/2026
Le Maire

Marcel GÉRON

